

REUNION DU 13 JANVIER 2025

Présents :

Messieurs GAVART Michael et ETIENNE Frédéric et Mesdames MELO Valérie et JACQUES Amanda

Ordre du jour :

. Négociation de l'avenant à l'accord de classification des emplois à la suite de la création d'un poste

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2024, Monsieur GAVART passe à l'ordre du jour.

Le présent document est la propriété de la Direction des Ressources Humaines. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Direction des Ressources Humaines est formellement interdite. Toute violation de cette interdiction entraîne des poursuites judiciaires.

1/ Négociation de l'avenant à l'accord de classification des emplois à la suite de la création d'un poste

En vue de l'arrivée de M. Aurélien POIRE au poste de technicien de maintenance, poste non existant à la date du précédent accord de classification des emplois, les membres de CSE et le Directeur se sont réunis pour procéder à la pesée du poste à partir des 8 critères classants. La pesée ainsi obtenue fera l'objet d'un avenant à l'accord conclu le 30 novembre 2022.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Directeur,

Le Membre Titulaire,

Le Membre Suppléant,